



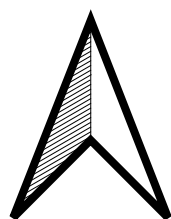
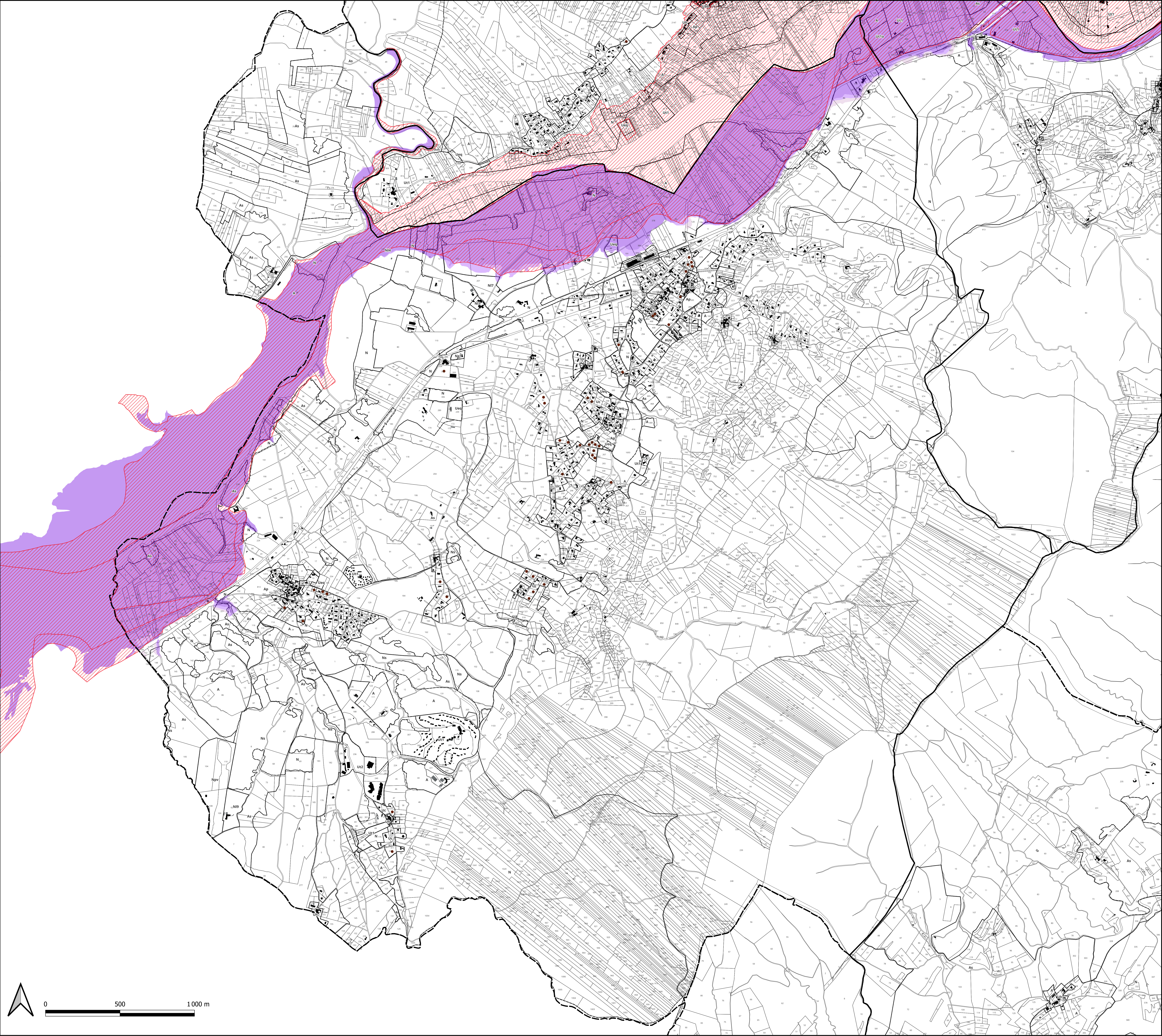
REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2 - Plan des risques naturels

*Approbation en conseil communautaire -
24/02/2026*

Sources des données : BDTOPO ©IGN,
CADASTRE ©ETALAB (2024)
Réalisation : Planéd, Février 2026



- Limites communales
■ Parcelles
■ Bâti dur
■ Bâti léger
- Plans de prévention des risques inondation (PPRI) :
■ Territoire couvert par un PPRI
- Atlas des zones inondables (AZI) et études hydrauliques non pris en compte dans un PPRI :
■ Aléa Très fort
■ Aléa Fort
■ Aléa Fort hydrogéomorphologique
■ Aléa Moyen
■ Aléa Faible
- Risques mouvements de terrain
■ Aléa faible
■ Aléa moyen
■ Aléa fort
- Risques miniers
■ Aléa faible de glissement de terrain
■ Aléa faible d'effondrement localisé
■ Aléa moyen d'effondrement localisé
- Limites de zones (se reporter au plan de zonage)
● Permis de construire récemment accordés et constructions récentes ne figurant pas au cadastre (à titre d'information)



0 500 1000 m